

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 578

20 mars 2006

### SOMMAIRE

Angelo Costa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27729	Meash Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27741
Armina S.A., Luxembourg . . . . .	27718	Millenium Diamond Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	27729
Bébébulle, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27726	Millenium Diamond Services Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27729
Braveza Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27730	Mosaïque Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27730
Caitum Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27743	Mosaïque Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27743
Carmel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27727	Part. Fin. International S.A., Luxembourg . . . . .	27741
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27731	Percival Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27728
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27731	Pods Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27742
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27732	ProLogis Italy XVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27737
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27732	ProLogis Moscow II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27738
Chien Bleu S.A., Luxembourg . . . . .	27744	ProLogis Netherlands XI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27737
CIPE Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27737	ProLogis Poland IX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27744
Compagnie Générale de Services S.A.H., Luxembourg . . . . .	27727	ProLogis Poland XXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27744
Constant Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	27729	ProLogis Poland XXIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27744
Diskus, A.s.b.l. . . . .	27734	ProLogis Poland XXIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27740
Edilred S.A., Senningerberg . . . . .	27734	ProLogis Poland XXIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27740
Erste International S.A., Luxembourg . . . . .	27739	ProLogis Poland XXV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27738
Extra Solimmo S.A., Luxembourg . . . . .	27717	ProLogis Poland XXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27738
Exul Investissements Immobiliers S.A., Senningerberg . . . . .	27734	ProLogis Poland XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27739
Farve Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27742	ProLogis Poland XXVIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27740
Fidastur Investissements S.A., Senningerberg . . . . .	27732	ProLogis UK LXXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27736
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Luxembourg . . . . .	27731	ProLogis UK LXXXIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27736
Frust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27741	ProLogis UK XXXVIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27731
Globaltex Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	27729	(La) Quille S.A., Luxembourg . . . . .	27727
HHH S.A., Luxembourg . . . . .	27736	Retrimmo S.A., Luxembourg . . . . .	27730
HHH S.A., Luxembourg . . . . .	27736	Santamaria S.A., Luxembourg . . . . .	27728
HHH S.A., Luxembourg . . . . .	27736	Screen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27740
Interocean Shipping and Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27743	SGI Saco S.A. . . . .	27733
Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	27698	Simacs, S.à r.l., Bertrange . . . . .	27726
Kombassan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	27739	Simar S.A., Luxembourg . . . . .	27735
Kombassan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	27739	Simar S.A., Luxembourg . . . . .	27735
Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27733	Simar S.A., Luxembourg . . . . .	27735
Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27733	Société Européenne de Développement Foncier S.A., Senningerberg . . . . .	27737
Liusol International S.A., Luxembourg . . . . .	27727	Sourcing Way S.A., Luxembourg . . . . .	27742
Lostres Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27730	Stargate S.A., Luxembourg . . . . .	27727
Lux Publicité, S.à r.l., Schiffflange . . . . .	27735	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	27728
Makodi S.A. . . . .	27733	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	27728
		United Artists Growing Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27738
		Valdevez S.A. . . . .	27734

**KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 96.002.

In the year two thousand and six, on the sixth of March.  
Before us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KAUPTHING FUND, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, set up in form of an open-ended mutual investment fund (fonds commun de placement) on 16 September 1996, published in the Mémorial C No 555 of the 29<sup>th</sup> of October 1996, and the articles of incorporation was amended in a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital, by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on September 8<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C No 1062 of the 14<sup>th</sup> of October 2003.

The meeting is opened by the chairman Mrs Marie-Cecile Mahy, Employee, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Lydie Moulard, Employee, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Schmitz-Deny, Employee, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the articles of incorporation in order to render the Sicav compliant with the provisions of the Luxembourg law of 20<sup>th</sup> December 2002 relating to undertakings for collective investments.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent to the nominative shareholders by mail on the 3<sup>rd</sup> February 2006,

and published in Luxembourg in:

the Mémorial C, number 307, of the 10<sup>th</sup> February 2006, and number 385 of the 21<sup>st</sup> February 2006,

in the newspaper d'Wort, on the 10<sup>th</sup> and 21<sup>st</sup> February 2006,

in Sweden in Svenska Dagbladet, on the 10<sup>th</sup> February 2006.

The justifications documents are deposited in the office.

IV.- It appears from the attendance list that out of one million two hundred six thousand five hundred two (1.206.502) outstanding shares, one million one hundred four thousand two hundred fifty-six (1.104.256) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The present meeting is duly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions by unanimous vote:

*Sole resolution*

The general meeting decides, to amend the articles of incorporation in order to render the Sicav compliant with the provisions of the Luxembourg law of 20<sup>th</sup> December 2002 relating to undertakings for collective investments and in accordance decides the entire restate of the articles of incorporation which will now read as follows:

**Section 1. Name Registered office - Duration - Object of the company**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who shall subsequently become shareholders a «société anonyme» operating in the form of a «société d'investissement à capital variable, SICAV» bearing the name of KAUPTHING FUND («the Company»). The Company is subject to the provisions of Part I of the Law of 20<sup>th</sup> December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments.

**Art. 2. Registered office.** The registered office is established in the City of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. By way of a simple decision of the Board of Directors, the Company may set up branch establishments or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. Within the district of Luxembourg, the registered office may be relocated upon a simple decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors should consider that extraordinary events should arise or appear imminent of a political or military nature such as may compromise ordinary operations at the registered office or smooth communication with such registered office or from such registered office to locations abroad, the Board may temporarily transfer the registered office abroad until complete cessation of the abnormal circumstances in question; such temporary measure shall not however have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Company of Luxembourg.

The declaration of transfer of registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by one of the executive organs of the Company empowered to commit the Company in terms of acts of daily management.

**Art. 3 Duration.** The Company is established for an indefinite period. It may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles of Incorporation.

**Art. 4. Objet.** The exclusive object of the Company is to invest the funds at its disposal in various securities and authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its portfolio. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of Part I of the Law of 20th December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments.

## Section 2. Share Capital - Features of shares

**Art. 5. Share Capital - Sub-Funds of assets according to share category.** The share capital of the Company shall at all times be equal to the equivalent in EUR of the net assets of the sub-funds combined of the Company as defined at Article 12 of the present Articles of Incorporation. The minimum capital of the Company shall at all times be equal to the minimum fixed by current regulations, i.e. one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.00).

The shares to be issued may, in accordance with Article 8 of the present Articles of Incorporation, and as the Board of Directors shall elect, fall within various categories corresponding to separate sub-funds comprising the Company's assets.

The proceeds of all share issues in a specific category shall be invested in various securities and other assets in the sub-fund corresponding to such category of shares, according to the investment policy determined by the Board of Directors for the given sub-fund, and taking account of the investment restrictions imposed by the law and regulations and those adopted by the Board of Directors.

**Art. 6. Classes of shares.** For each sub-fund, the Board of Directors may decide to create one or several classes of share, the assets of which shall be invested according to the specific investment policy of the sub-fund in question, and with regard to which respective classes a special structure for selling commission and redemption commission, a special structure for consultancy or management commission, or a different distribution policy shall be applied (dividend shares, capitalization shares).

- A dividend share is a share, which in principle confers upon its holder the right to receive a dividend in cash.

- A capitalization share is a share that in principle does not confer upon its holder the right to receive a dividend.

The shares of the various classes shall confer upon their holders the same rights, in particular with regard to voting rights at General Meetings of Shareholders.

The Board of Directors may decide to create Sub-Funds and/or Classes, and/or Sub-Classes at all times and without limits, the characteristics of which shall be detailed in the Prospectus. Any reference to Class(es) shall also mean a reference to «Sub-Class(es)» unless the context otherwise requires.

**Art. 7. Form of Shares.** Shares are issued in no-par form and are fully paid-up. All shares, whatever the sub-fund and class into which they fall, may be issued as follows:

(1) Either in registered form in the name of the subscriber, evidenced by entry of the subscriber in the register of shareholders, in which case a registered share certificate may be provided at the express request of the shareholder. If a shareholder requires more than one registered certificate for his shares, the cost of additional certificates may be charged to him.

The register of shareholders shall be held by the Company or by one or several persons appointed to such effect by the Company. The entry in the register must indicate the name of each holder of registered shares, their elected place of residence or domicile, the number of registered shares which they hold, and the amount paid on each of the shares. Any transfer of registered shares, whether inter vivos or causa mortis, shall be entered in the share register, whereby such entry must be signed by one or several executives or authorized agents of the Company, or by one or several other persons appointed to such effect by the Board of Directors.

The transfer of registered shares shall be undertaken by submitting to the Company certificates representing such shares, together with all other transfer documents required by the Company or, if no certificates have been issued, by way of a written transfer declaration entered in the share register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their agents providing evidence of the required powers.

Any shareholder wishing to obtain registered share certificates must provide to the Company an address to which all communications and information may be sent. Such address shall also be entered in the share register.

In the event that a registered shareholder does not provide any address to the Company, mention may be made to this effect in the share register, and the address of the shareholder shall be deemed to be at the registered office of the Company or any other address which shall be fixed by the Company until such time as another address shall be supplied by the shareholder. The shareholder may at any time cause the address entered in the share register to be changed by way of written declaration sent to the registered office of the Company, or to any other address which may be stipulated by the Company; or

(2) In bearer form. They shall be issued in no-par form and be fully paid-up. The physical certificates representing such shares shall be available in the forms and denominations to be determined by the Board of Directors and notified in the sales documentation relating to such shares. The costs involved in physical delivery of such bearer shares may be charged to the applicant. If a holder of bearer shares shall request exchange of his certificates for certificates of a different denomination, he may be required to bear the costs of such an exchange.

A shareholder may request at any time exchange of a bearer share into a registered share or vice versa. In such event, the Company shall be entitled to charge the shareholder any costs incurred.

Two directors shall sign share certificates. The two signatures may be handwritten, printed, or placed by way of a signature stamp. However, one of the signatures may be placed by a person appointed to such effect by the Board of Directors, in which case it must be handwritten. The Company may issue temporary certificates in the forms determined by the Board of Directors.

Shares shall only be issued upon acceptance of subscription and receipt of the price payable in accordance with Article 8 of the present Articles of Incorporation.

Shares may be issued in fractions of shares up to one thousandth of a share, in single certificates or be represented by certificates representing several shares. Fractional bearer shares may not be subject to physical delivery and shall be deposited with the Custodian Bank in a securities account to be opened for such purpose.

The rights relating to fractions of shares shall be exercised pro rata in relation to the fraction held by the shareholder, with the exception of the voting right, which may only be exercised in respect of a whole number of shares.

If a shareholder is able to show to the Company that his share certificate has been lost or destroyed, a duplicate may be issued upon his request under the conditions and subject to the guarantees which the Company shall specify, in particular in the form of an undertaking, without prejudice to any other form of guarantee which the Company may choose. From the time of issue of the new certificate, which shall bear an indication to the effect that it is a duplicate, the original certificate shall no longer have any value.

Damaged share certificates may be exchanged by the Company. Damaged certificates shall be submitted to the Company and cancelled immediately. The Company may at its discretion charge the shareholder the cost of the duplicate or the new certificate as well as all documented expenses incurred by the Company in relation to issue and entry in the register or to destruction of the old certificate.

The Company shall only recognize one holder per share. If there are several holders with regard to one share, the Company shall be entitled to suspend exercise of all rights attached thereto until such time as a single person has been designated as being owner of the share in question.

**Art. 8. Issue of shares.** Within each sub-fund, the Board of Directors is authorized, at any time and without limitation, to issue additional shares, fully paid-up, without reserving to the former shareholders any preferential subscription right.

If the Company offers shares for subscription, the price per share offered, irrespective of the sub-fund or class of security in which such share is issued, shall be equal to the Net Asset Value of such share as determined in accordance with Article 12 of the present Articles of Incorporation. Such price shall be increased by such commission, as the sales documentation for such shares shall stipulate. Any remuneration to agents involved in placement of the shares shall be included in such commission. The price thus determined shall be payable at the latest five working days after the date on which the applicable Net Asset Value shall have been determined.

Shares shall only be issued upon acceptance of subscription and receipt of the price in accordance with Article 8 of the present Articles of Incorporation. Following acceptance of the subscription and receipt of the price payable, the shares subscribed shall be allocated to the subscriber.

Subject to receipt of the full subscription price, delivery of the shares, if required, shall normally take place within two weeks.

Subscriptions may also be made by way of contribution of assets other than cash, subject to the consent of the Board of Directors. Such transferable securities must comply with the investment policy and investment restrictions as defined for each sub-fund. They shall be valued in accordance with the valuation principles for transferable securities set out in the prospectus. In addition, in accordance with the Law of 10 August 1915 relating to Commercial Companies, such transferable securities shall be the subject of a report prepared by the Company's auditor. Such report shall then be lodged with the Clerk of the Luxembourg Court. The costs in relation to subscription through contribution in kind shall be borne by the Subscriber.

The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other authorized agent of the Company duly authorized to such effect the task of accepting subscriptions, redemptions or conversions and of paying or receiving payment of the price of the new shares to be issued or shares to be repurchased.

All new share subscriptions must be fully paid-up, failing which they shall be null and void, and the shares issued shall enjoy the same interest or dividends as the shares existing on the date of issue.

**Art. 9. Redemption of shares.** All shareholders shall be entitled to ask the Company at any time to repurchase all or part of the shares which they hold.

The redemption price of a share, depending on the sub-fund to which it belongs, shall be equal to its Net Asset Value as determined with regard to each class of share in accordance with Article 12 of the present Articles of Incorporation. The redemption price may be reduced by such redemption commission as the sales documentation for the shares shall specify.

In the event of significant redemption and/or conversion applications relating to one sub-fund, the Company reserves the right to process such redemptions at the redemption price determined further to selling of the requisite securities in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. A single Net Asset Value shall be calculated for all redemption or conversion applications presented at the same time. Such applications shall be treated on a priority basis over all other applications.

All redemption applications must be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company in Luxembourg or to another legal entity authorized with regard to the repurchase of shares. Applications must state the name of the investor, the sub-fund, the class, the number of securities or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other authorized agent of the Company duly authorized to such effect the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the price of the shares to be repurchased.

The redemption price shall be paid at the latest five working days after the date on which the applicable Net Asset Value shall have been determined, or on the date on which the share certificates have been received by the Company,

whichever date occurs later. All redemption applications shall be irrevocable except in the event of suspension of calculation of the Net Asset Value of shares.

Before the redemption price can be paid, redemption applications must be accompanied by the share certificate(s) in the due and proper form and the documents required in order to effect their transfer.

Shares repurchased by the Company shall be cancelled.

**Art. 10. Conversion of shares.** Each shareholder shall be entitled, subject to any restrictions imposed by the Board of Directors, to move from one sub-fund or one class of share into another sub-fund or another class of share and to request conversion of the shares which he holds in a given sub-fund or class of share into shares within another sub-fund or class of share.

Conversion shall be based on the net asset values as determined according to Article 12 of the present Articles of Incorporation, of the class(es) or share of the sub-funds in question on the first common Valuation Date following the date of receipt of the conversion applications and taking account as appropriate of the exchange rate in force between the currencies of the two sub-funds on the Valuation Date. The Board of Directors may impose such restrictions as it shall deem necessary on the frequency of conversions and it may render conversions subject to payment of costs, the amount of which it shall determine on a reasonable basis.

All conversion applications must be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company in Luxembourg or to another legal entity authorized with regard to the conversion of shares. The application must state the name of the investor, the sub-fund and the class of share held, the number of shares or the amount to be converted, as well as the sub-fund and the class of share to be obtained in exchange. It must be accompanied by any share certificates issued. If registered share certificates have been issued for the shares in their original class, the new certificates shall not be prepared until the old certificates have been returned to the Company.

The Board of Directors may decide to allocate fractions of shares produced by the conversion, or to pay the cash amounts corresponding to such fractions to the shareholders having requested conversion. The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other authorized agent of the Company duly authorized to such effect the task of accepting conversions and of paying fractions of shares.

Shares, which have been converted into other shares, shall be cancelled.

**Art. 11. Restrictions on share ownership.** The Company may restrict or prevent ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity and it may in particular prohibit ownership of shares by nationals of the United States of America.

The Company may further enact any restrictions which it shall adjudge to be expedient with a view to ensuring that no share of the Company shall be acquired or held by (a) a person in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority or Company shall be acquired or held by (a) a person in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority or (b) any person whose circumstances, in the view of the Board of Directors, may lead the Company to incur taxes or other financial disadvantages which it would otherwise not have incurred.

For such purpose:

(1) The Company may refuse to issue shares or register the transfer of shares when it appears that such issue or transfer would or could lead to allocation of ownership of the share to a national of the United States of America.

(2) The Company may ask any person included in the register of shareholders or any other person who applies to have a share transfer registered to provide it with all information and certificates which it deems necessary, where appropriate supported by an affidavit, with a view to determining whether such shares belong or will belong in terms of actual ownership to nationals of the United States of America.

(3) The Company may effect compulsory repurchase if it appears that a national of the United States of America, either singly or together with other persons, is a holder of shares in the Company. In such event, the following procedure shall be applied:

(a) The Company shall send a letter of notice (hereinafter referred to as «the Redemption Notice») to the shareholder holding the shares or appearing in the register as being the owner of the shares; the Redemption Notice shall specify the shares to be repurchased, the redemption price to be paid and the place where such price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the shareholder by registered letter addressed to his last known address or that entered in the share register. The shareholder in question shall be obliged to return the certificate(s) representing the shares specified in the Redemption Notice without delay.

From the time of close of business on the day specified in the Redemption Notice, the shareholder in question shall cease to be owner of the shares specified in the Redemption Notice; if the shares are registered shares, his name shall be deleted from the register; if the shares are bearer shares, the certificate(s) representing such shares shall be cancelled in the books of the Company.

(b) The price at which the shares specified in the Redemption Notice shall be repurchased («the Redemption Price») shall be equal to the Net Asset Value of the shares of the Company immediately preceding the Redemption Notice. With effect from the date of the Redemption Notice, the shareholder in question shall lose all rights as a shareholder.

Payment shall be effected in the currency determined by the Board of Directors. The price shall be lodged by the Company with a bank, in Luxembourg or elsewhere, specified in the Redemption Notice, which shall transmit the same to the shareholder in question in return for submission of the certificate(s) indicated in the Redemption Notice. Following payment of the price under such terms and conditions, no person having an interest in the shares indicated in the Redemption Notice may assert any right regarding such shares nor may they instigate any action against the Company and its assets other than the right of the shareholder appearing as the owner of the shares to receive the price deposited (excluding interest) at the bank in return for submission of the certificates.

(c) Exercise by the Company of the powers conferred under the present Article may under no circumstances be called into question or invalidated on the grounds that there is insufficient proof of ownership of shares by a particular

person, or that a share belonged to a person other than the person cited by the Company when sending the Redemption Notice, on the sole condition that the Company shall exercise its powers in good faith.

At any General Meeting of Shareholders, the Company may deny voting rights to any national of the United States of America and any shareholder having received a Redemption Notice in respect of his shares.

The term «national of the United States of America», as used in the present Articles of Incorporation, shall mean any national, citizen or resident of the United States of America or any territory or possession under the jurisdiction of the United States of America, or persons ordinarily residing there (including successors of all persons or companies or Incorporations established or organized there).

**Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.** The Net Asset Value of a share, irrespective of the sub-fund and class for which it is issued, shall be determined in the currency chosen by the Board of Directors by way of a figure obtained by dividing on the Valuation Date - defined at Article 13 of the present Articles of Incorporation - the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued in such sub-fund and such class.

Valuation of the net assets of the various sub-funds shall be undertaken as follows:

The net assets of the Company shall be formed by the assets of the Company as defined below, less the liabilities of the Company as defined below, on the Valuation Date on which the Net Asset Value of the shares is determined.

(1) The assets of the Company comprise the following:

- a) All cash in hand or held at banks, including interest accrued and not paid;
- b) All bills and notes payable at sight and accounts receivable, including proceeds from the sale of securities, the price of which has not yet been collected;
- c) All securities, units, shares, bonds, option or subscription rights, and other investments and transferable securities which are the property of the Company;
- d) All dividends and distributions due to the Company in cash or securities in so far as the Company could reasonably have knowledge thereof (the Company may however make adjustments in view of fluctuations in the market value of transferable securities on the basis of operations such as ex dividend and ex rights trading);
- e) All interest accrued and not paid produced by the securities which are the property of the Company, unless however such interest is included in the principal amount of such securities;
- f) The costs of incorporation of the Company in so far as they have not been amortized;
- g) All other assets, whatever the nature thereof, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) The value of cash in hand or held at banks, of bills and notes payable at sight and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interest announced or due for payment and not yet collected is formed by the nominal value of such assets, unless however it appears unlikely that such value can be collected; in the latter instance, the value shall be determined by deducting such amount as the Company shall consider appropriate with a view to reflecting the real value of such assets.
- b) The value of all transferable securities and money-market instruments which are listed or traded on a stock exchange shall be determined according to the last available price.
- c) The value of all transferable securities and money-market instruments which are traded on another regulated market functioning regularly, recognized and open to the public, shall be determined according to the last available price.
- d) Money-market instruments and fixed-income securities may be valued on the basis of the amortized cost, a method which consists, following purchase, in taking into account constant amortization in order to reach the redemption price at maturity of the security.
- e) The value of the securities representing any undertaking for collective investment shall be determined in accordance with the last official Net Asset Value per unit or according to the last estimated Net Asset Value if the latter is more recent than the official Net Asset Value, provided that the SICAV has the assurance that the method of valuation used for such estimation is coherent with that used for official calculation of Net Asset Value.
- f) In so far as the transferable securities in the portfolio on the Valuation Date are neither listed or traded either on a stock exchange or on another regulated market, functioning regularly, recognized and open to the public, or in the event that, with regard to securities listed and traded on a stock exchange or on such other market, the price determined pursuant to paragraphs b) and c) shall not be representative of the real value of such transferable securities, valuation shall be based on the probable realization value which shall be estimated prudently and in good faith.
- g) Values expressed in a currency other than that of the respective sub-funds shall be converted at the last mean rate known.

(2) The liabilities of the Company comprise the following:

- a) All loans, bills outstanding and accounts payable;
- b) All administration costs outstanding or due, including remuneration to investment advisors, managers, the custodian bank, representatives and agents of the Company;
- c) All known obligations, whether outstanding or not yet payable, including all contractual obligations due which relate to payments either in cash or in kind, including the amount of the dividends announced by the Company but not yet paid, when the Valuation Date coincides with the date on which determination of the person entitled thereto is undertaken;
- d) An appropriate provision for tax on capital and income, accrued to the Valuation Date and fixed by the Board of Directors, and other provisions authorized or approved by the Board of Directors;
- e) All other obligations of the Company, whatever the nature thereof, with the exception of the liabilities represented by the Company's own funds. With regard to valuation of the amount of such liabilities, the Company may take account of administrative and other expenses which are regular or periodic in nature by way of an estimate for the year or any other period, allocating the amount pro rata over the fractions of such period.

(3) The net assets attributable to all the shares in a sub-fund shall be formed by the assets of the sub-fund less the liabilities of the sub-fund at close of business on the Valuation Date on which the Net Asset Value of the shares is determined.

If, within a given sub-fund, subscriptions or share redemptions take place in respect of shares of a specific class, the net assets of the sub-fund attributable to all the shares of such class shall be increased or reduced by the net amounts received or paid by the Company on the basis of such share subscriptions or redemptions.

(4) The Board of Directors shall establish for each sub-fund a body of assets which shall be allocated in the manner stipulated below to the shares issued in respect of the sub-fund and the class in question in accordance with the provisions of the present Article. For this purpose:

a) The proceeds resulting from the issue of shares pertaining to a given sub-fund shall be allocated in the books of the Company to such sub-fund, and the assets, liabilities, income and expenses relating to such sub-fund shall be attributed to such sub-fund.

b) Where an asset derives from another asset, such latter asset shall be attributed, in the books of the Company, to the same sub-fund as that to which the asset belongs from which it derives, and upon each revaluation of an asset, the increase or reduction in value shall be attributed to the sub-fund to which such asset belongs.

c) When the Company bears a liability which relates to an asset of a specific sub-fund or to an operation effected in connection with an asset of a specific sub-fund, such liability shall be attributed to the same sub-fund.

d) In the event that an asset or a liability of the Company cannot be attributed to a specific sub-fund, such asset or such liability shall be attributed to all the sub-funds pro rata according to the net values of the shares issued for each of the various sub-funds. The Company constitutes a single legal entity.

e) Following payment of dividends on dividend shares relating to a given sub-fund, the value of the net assets of such sub-fund attributable to such dividend shares shall be reduced by the amount of such dividends in accordance with the provisions contained at VI below.

(5) For the requirements of this Article:

a) Each share of the Company which is in the process of being redeemed pursuant to Article 9 of the present Articles of Incorporation shall be considered as a share which is issued and existing until the time of close of business on the Valuation Date applying to redemption of such share and the price thereof shall, with effect from the said Date and until such time as the price thereof is paid, be considered as a liability of the Company;

b) Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be treated as being issued with effect from close of business on the Valuation Date during which its issue price has been determined, and the price thereof shall be treated as an amount due to the Company until the Company has received the same;

c) All investments, cash balances and other assets of the Company expressed other than in the respective currency of each sub-fund shall be valued taking account of the exchange rates in force on the date and at the time of determination of the Net Asset Value of the shares; and

d) On the Valuation Date, effect shall be given in so far as possible to any purchase or sale of transferable securities contracted by the Company.

(6) In so far as, and during any time when, among the shares corresponding to a specific sub-fund, shares of different classes shall have been issued and shall be in circulation, the value of the net assets of such sub-fund, established pursuant to the provisions at (1) to (5) of the present Article, shall be apportioned over the whole of the shares of each class.

If, within a given sub-fund, share subscriptions or redemptions shall take place in respect of a class of share, the net assets of the sub-fund attributable to all shares of such class shall be increased or reduced by the net amounts received or paid by the Company on the basis of such share subscriptions or redemptions. At any given moment, the Net Asset Value of a share in a specific sub-fund or class shall be equal to the amount obtained by dividing the net assets of such sub-fund attributable to all shares of such class by the total number of shares of such class issued and in circulation at the time.

**Art. 13. Frequency and temporary suspension of calculation of the Net Asset Value of shares, issues, redemption and conversions of shares.**

(1) Frequency of calculation of Net Asset Value

In each sub-fund, the Net Asset Value of shares, including the relevant issue price and redemption price, shall be determined periodically by the Company or by a third party appointed by the Company, on no account less than twice per month, and at a frequency as the Board of Directors shall decide (whereby each such day of calculation of the Net Asset Value of the assets shall be referred to in the present Articles of Incorporation as a «Valuation Date»).

If a Valuation Date falls on a statutory public or bank holiday in Luxembourg, the Net Asset Value of the shares shall be determined on the Date as specified in the sales documentation.

(2) Temporary suspension of calculation of Net Asset Value

Without prejudice to legal reasons, the Company may suspend calculation of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of its shares, either in a general manner or in respect of one or several sub-funds only, if the following circumstances shall arise:

- During all or part of any period in which any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial part of the portfolio of one or several sub-funds is listed shall be closed for a reason other than ordinary holiday periods or during which operations thereat are restricted or suspended;

- If there exists a situation of emergency following which the Company cannot access the assets of one or several sub-funds or value such assets;

- If the means of communication necessary for determining the price, the value of the assets or stock-exchange prices for one or several sub-funds under the conditions defined above at indent 1 shall be out of service;

- During any period when the Company is unable to repatriate funds with the aim of making payments on the redemption of shares of one or several sub-funds or during which transfers of funds involved in the sale or acquisition of investments or payments due for the redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

- In the event of publication of a notice convening a General Meeting at which it will be proposed that the Company be wound up and liquidated.

With regard to the sub-funds in question, the Company shall give notification of such suspension of calculation of the Net Asset Value to the shareholders seeking subscription, redemption or conversion of shares, whereby shareholders may cancel their instructions. The other shareholders shall be informed by way of a press notice. Suspension shall not have any effect on calculation either of Net Asset Value or on the issue, redemption or conversion of shares in the sub-funds not affected.

### Section 3. Administration and monitoring of the company

**Art. 14. Directors.** The Company shall be administered by a Board of Directors consisting of at least three members, who may or may not be shareholders. The directors shall be appointed by the General Meeting for a period of one year. They may be re-appointed, and shall remain in office until such time as their successors shall have been elected.

Any director may be removed from office with or without cause or be replaced at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders.

In the event of the decease or resignation of a director, such director may be temporarily replaced observing the statutory formalities. In such event, the General Meeting shall hold a definitive election process at its first meeting thereafter.

**Art. 15. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman who must be a natural person. It may also appoint a vice-chairman and choose a secretary, who need not be a member of the Board. The Board of Directors shall meet upon being convened by the Chairman or, in place of the Chairman, by two directors, as often as the interests of the Company shall require, at the place indicated in the notice of the meeting. Meetings may be convened by any means, including verbal. Directors constituting at least one third of the members of the Board of Directors may, indicating the agenda of the meeting, convene a meeting of the Board if it has not met for more than two months.

The Board of Directors may only validly deliberate and adopt resolutions if at least half its members are present or represented.

Any director may authorize one of his colleagues to represent him at a meeting of the Board of Directors and vote in his place on the points of the agenda, such authority to be given in writing, by telegram, by e-mail or by any other means approved by the Board of Directors. One director may represent several of its colleagues.

Decisions shall be taken by a majority of votes. In the event of parity of votes, the person chairing the meeting shall have the casting vote.

In urgent instances, the directors may cast their vote on matters on the agenda by simple letter, telegram or e-mail or by any other means approved by the Board of Directors.

A resolution signed by all members of the Board of Directors shall have the same value as a decision taken at a meeting of the Board of Directors

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or, in his place, by the person who has chaired the meeting. Copies or extracts for production in court or elsewhere shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 16. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors shall have the widest powers for the purpose of managing the business of the Company and in order to perform organizational and administrative acts falling within the scope of the Company's object, subject to compliance with the investment policy pursuant to Article 4 of the present Articles of Incorporation.

All acts which are not expressly reserved to the General Meeting of Shareholders by law or by the Articles of Incorporation shall fall within the sphere of authority of the Board of Directors.

The Board of Directors, applying the principle of risk-spreading, shall have the power to determine the general orientation of the management and investment policy of the Company, as well as the courses of action to be followed in administration of the Company, subject to the investment restrictions provided under the law and regulations on undertakings for collective investment or those restrictions specified by the Board of Directors regarding the investments of the Company. The Company may, with regard to each sub-fund and within the framework of the aforementioned restrictions, invest in instruments as defined under Article 41 of the Law of 20th December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments established in any of the countries of Europe, Africa, Asia, the American continent and Oceania.

The Company may also, following the principle of risk diversification, invest up to 100% of net assets of one or several sub-funds in various issues of transferable securities and money-market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its public local authorities, by a Member State of the OECD or by public international bodies of which one or several Member States of the European Union is a member, provided that such sub-fund(s) shall hold securities pertaining to at least six different issues, whereby the securities relating to a single issue may not exceed 30% of the total amount.

**Art. 17. Commitment of the company in relation to third parties.** In relation to third parties, the Company shall be validly committed by way of the joint signature of two directors or by the single signature of any persons to whom such powers of signature shall have been delegated by the Board of Directors.



**Art. 18. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate the powers relating to daily management of the business of the Company either to one or several directors or to one or several other agents who need not be shareholders of the Company, subject to compliance with the provisions of Article 60 of the amended Law of 10 August 1915 relating to Commercial Companies.

**Art. 19. Custodian bank.** The Company shall conclude an agreement with a Luxembourg bank under the terms of which such bank shall assume the functions of custodian of the assets of the Company pursuant to the Law of 20th December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments.

**Art. 20. Personal interests of Directors.** No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that one or several directors or authorized agents of the Company shall have an interest therein or shall be a director, partner, authorized agent or employee thereof. A director or authorized agent of the Company who shall at the same time perform the function of director, partner, authorized agent or employee of another company or firm with which the Company shall contract or otherwise enter into business relations shall not on the basis of such membership of such company or firm be prevented from giving his opinion or from voting or acting with regard to all questions relating to such a contract or operation.

In the event that a director or authorized agent of the Company shall have a personal interest in an operation of the Company, he shall inform the Board of Directors thereof, and an indication of his declaration shall be made in the minutes of the meeting. He shall not give an opinion, neither shall he vote on such an operation. Such operation and the personal interest associated therewith shall be brought to the knowledge of the shareholders at the next General Meeting of Shareholders.

The term «personal interest» as used in the above paragraph shall not apply to relations or to any interests which may exist in any manner, in whatever capacity and on whatever basis, in relation to any company or legal entity which the Board of Directors may determine.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify all directors or authorized agents as well as their heirs, testamentary executors or legal administrators for the expenses reasonably incurred by them in relation to any action, procedure or process to which they are a party or in which they are involved due to the fact that they are or have been a director or authorized agent of the Company, or due to the fact that, at the request of the Company, they have been a director or authorized agent of another company in respect of which the Company is a shareholder or creditor, in so far as they are not entitled to be indemnified by such other entity, except regarding matters in which they shall subsequently be convicted in respect of serious negligence or misadministration within the framework of such action or procedure; in the event of out-of-court settlement, such indemnity shall only be granted if the Company is informed by its counsel that the person to be indemnified has not committed such dereliction of duty. The said right to indemnification shall not exclude any other individual rights held by such persons.

**Art. 22. Monitoring of the company.** Pursuant to the Law of 20<sup>th</sup> December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments, all aspects concerning the assets of the Company shall be subject to the control of an auditor. Such auditor shall be appointed by the Annual General Meeting of Shareholders for a period ending on the date of the next Annual General Meeting of Shareholders and shall remain in office until a successor has been elected. The auditor may be replaced at any time, with or without cause, by the General Meeting of Shareholders.

#### Section 4. General meetings

**Art. 23. Representation.** The General Meeting shall represent all shareholders. It shall have the widest powers for the purpose of ordering, effecting or ratifying all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 24. Annual general meeting.** The General Meeting shall be convened by the Board of Directors. It may also be convened upon request by shareholders representing one fifth of the share capital.

The Annual General Meeting shall be held in the City of Luxembourg, at the place indicated in the invitation, on the third Thursday of the month of April each year at 10.00 a.m. If such day is not a Luxembourg bank business day, the General Meeting shall be held on the next Luxembourg bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors shall determine on its own independent authority that exceptional circumstances shall so require.

The General Meeting shall be convened observing the notice periods required by law, by a letter addressed to each of the registered shareholders. If bearer shares are in circulation, the meeting shall be convened by way of notice observing the forms and notice periods required by law.

In addition, the shareholders of each sub-fund may meet in a separate General Meeting, deliberating and deciding under the conditions of quorum and majority as determined by current law with regard to the following matters:

- Allocation of the annual net profit of their sub-fund;
- In the instances set out at Article 33 of the Articles of Incorporation.

The matters dealt with at a General Meeting of Shareholders shall be limited to the points contained in the agenda and the matters relating to such points.

**Art. 25. Meetings held without prior convening.** Whenever all shareholders are present or represented and they shall declare themselves to be duly convened and to have knowledge of the agenda submitted to them, a General Meeting may take place without prior convening.

**Art. 26. Votes.** Each share, irrespective of the sub-fund to which it relates and irrespective of its Net Asset Value in the sub-fund for which it is issued, shall confer the right to one vote. Voting rights may only be exercised in respect of a whole number of shares. The shareholders may arrange to be represented at General Meetings by proxies, who may be non-shareholders, by granting them written power of attorney.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders in order that they may participate in General Meetings.

**Art. 27. Quorum and conditions of majority.** The General Meeting shall conduct its proceedings in accordance with the terms of the amended Law of 10 August 1915 relating to Commercial Companies.

In so far as not otherwise provided by law or by the present Articles of Incorporation, the decisions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by a simple majority of votes of the shareholders present and voting.

#### Section 5. Financial year - Approbation of profit

**Art. 28. Financial year and money of account.** The financial year shall commence on the first January of each year and end on the thirty-first December of the same year. The money of account is the euro.

**Art. 29. Approbation of annual profit.** For each sub-fund, the General Meeting of Shareholders, upon a proposal of the Board of Directors, shall determine the amount of dividends to be distributed in respect of dividend shares, within the limits set out in the Law of 20<sup>th</sup> December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments. If it is nevertheless in the interests of shareholders not to distribute a dividend taking account of market conditions, no dividend shall be paid.

The proportion of income and capital gains attributable to capitalization shares shall be capitalized.

In all sub-funds, interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors in respect of dividend shares, subject to compliance with the applicable statutory terms and conditions.

Dividends may be paid in the currency chosen by the Board of Directors, at the time and place which it shall specify and at the exchange rate applying on the date of payment. Any dividend declared which shall not have been claimed by its beneficiary within five years with effect from allocation thereof may no longer be claimed and shall revert to the Company. No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and retained by the latter for collection by the beneficiary.

**Art. 30. Costs to be borne by the company.** The Company shall bear all of its operating costs, in particular the following:

- The fees and reimbursement of costs of the Board of Directors;
- Remuneration of the Management Company, the Investment Managers, Investment Advisors, the Advisors, the Custodian Bank, the Central Administration Agent, Agents entrusted with Financial Services, Paying Agents, the Company Auditor, legal advisors of the Company as well as other advisors or agents whose services the Company may have reason to use;
- Brokerage fees;
- The costs of preparing, printing and distributing the prospectus, the summary prospectus, the annual and half-year reports;
- The printing of share certificates;
- The costs and expenses incurred in connection with formation of the Company;
- The taxes, levies and government duties relating to its operations;
- The fees and expenses linked to registration and maintenance of registration of the Company with government bodies and stock exchanges in Luxembourg and abroad;
- The costs of publication of Net Asset Value and subscription and redemption prices;
- The costs in relation to marketing of the shares of the Company.

The Company constitutes a single legal entity. The assets of a particular sub-fund shall only be liable for the debts, liabilities and obligations relating to such sub-fund. Costs which are not directly attributable to a sub-fund shall be allocated across all the sub-funds pro rata in relation to the net assets of each and shall be applied against the income of the sub-funds in the first instance.

If the launch of a sub-fund occurs after the launch date of the Company, the costs of formation in relation to launch of the new sub-fund shall be charged to such sub-fund alone and may be amortized over a maximum of five years with effect from the sub-fund's launch date.

#### Section 6. Liquidation of the company

**Art. 31. Winding up - Liquidation.** The Company may be wound up by a decision of the General Meeting ruling pursuant to the provisions of Article 27 of the Articles of Incorporation.

In the event that the share capital of the Company is less than two thirds of the minimum capital, the directors must submit the question of winding up of the Company to the General Meeting, which shall conduct its proceedings without any conditions of quorum and adopting its decisions by a simple majority of the shares represented at the Meeting.

If the share capital of the Company is less than one quarter of the minimum capital, the directors must submit the question of winding up of the Company to the General Meeting, which shall conduct its proceedings without any conditions of quorum, whereby dissolution of the Company may be declared by the shareholders holding one quarter of the shares represented at the Meeting.

Invitations must be issued such that the Meeting is held within a period of forty days with effect from the date on which the net assets are found to be lower than either two thirds or one quarter of the minimum capital. Furthermore, the Company may be wound up by a decision of a General Meeting ruling pursuant to the provisions of Article 31 of the Articles of Incorporation.

Decisions of the General Meeting or of the court declaring dissolution and liquidation of the Company shall be published in the Mémorial and in two journals having reasonable circulation, of which at least one shall be a journal of Luxembourg. Such publications shall be undertaken at the request of the liquidator(s).

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be effected by one or several liquidators appointed pursuant to the Luxembourg Law of 20th December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments and the Articles of Incorporation of the Company. The net proceeds of liquidation of each of the sub-funds shall be distributed to the holders of shares of the class in question in proportion to the number of shares which they hold in such class. Any amounts not claimed by the shareholders upon closure of the liquidation shall be deposited with the Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation in Luxembourg. If they are not claimed within the statutory period, the amounts deposited may no longer be collected.

The issue, redemption and conversion of shares will be stopped on the date of publication of the convening notice for the General meeting deciding upon the liquidation of the Company.

**Art. 32. Liquidation and merger of sub-funds**

(1) Liquidation of a sub-fund:

The Board of Directors may decide to close one or several sub-funds if significant changes in the political or economic situation shall in the view of the Board of Directors render such decision necessary.

Unless the Board of Directors shall decide otherwise, the Company may, while awaiting execution of the liquidation decision, continue to repurchase shares of the sub-fund in respect of which liquidation has been decided.

With regard to such redemptions, the Company shall apply the Net Asset Value which shall be established in such manner as to take account of the liquidation costs, but without deducting any redemption commission or any other charge.

Capitalized set-up costs shall be amortized in full as soon as the liquidation decision is taken.

Amounts not claimed by shareholders or beneficiaries upon closure of the liquidation procedure for the sub-funds(s) shall be held on deposit at the Custodian Bank for a period not exceeding nine months with effect from the date of the start of the liquidation.

Upon expiry of such period, the relevant assets will be deposited with the Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation in Luxembourg.

(2) Liquidation by way of transfer into another sub-fund of the Company or into another UCI under Luxembourg law:

If significant changes in the political or economic situation shall render such decision necessary in the view of the Board of Directors, the Board of Directors may also decide to close one or several sub-funds by way of transfer into one or several other sub-funds of the Company or into one or several sub-funds of another UCI under Luxembourg law.

For a minimum period of one month with effect from the date of publication of the decision to effect such transfer, the shareholders of the sub-fund(s) in question may request redemption of their shares free of charge. Upon expiry of such period, the decision relating to the transfer shall commit all shareholders who have not made use of the above option, whereby, however, if the UCI which is to be recipient of the transfer takes the form of a unit trust/common fund, such decision may only commit those shareholders who have declared themselves in favour of the transfer operation.

The decisions of the Board of Directors relating to straightforward liquidation or liquidation by way of transfer shall be published in the Mémorial, in one Luxembourg journal, and in one or several journals distributed in the countries where the shares of the Company are offered for subscription.

**Section 7. Amendment to the articles of incorporation - Applicable law**

**Art. 33. Amendment to the articles of incorporation.** The present Articles of Incorporation may be amended by a General Meeting subject to the conditions of quorum and majority required under Luxembourg law. Any amendment to the Articles of Incorporation affecting the rights attached to shares within a given sub-fund in relation to the rights attached to shares in other sub-funds, as well as any amendment to the Articles of Incorporation affecting the rights attached to the shares in one class of share in relation to the rights attached to the shares of another class of share shall be subject to the conditions of quorum and majority as provided at Article 68 of the amended Law of 10 August 1915 relating to Commercial Companies.

**Art. 34. Applicable law.** With regard to all the points not specified in the present Articles of Incorporation, the parties shall refer and submit to the provisions of the Luxembourg Law of 10 August 1915 relating to Commercial Companies and amending laws thereto, as well as the Law of 20th December 2002 relating to Undertakings for Collective Investments.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KAUPTHING FUND, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, constituée sous forme de fonds commun de placement en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 555 du 29 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 8 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1062 du 14 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte par le Président Madame Marie-Cecile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, qui désigne comme secrétaire Madame Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Adaptation des statuts de la Sicav pour les mettre conformes aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre aux actionnaires en date du 3 février 2006,

et publiés à Luxembourg:

- au Mémorial C, numéro 307 du 10 février 2006 et numéro 385 du 21 février 2006,

- dans le journal d'Wort, le 10 et 21 février 2006,

- en Suède, dans le journal Svenska Dagbladet, le 10 février 2006.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV. Il résulte de la dite liste de présence que sur les un million deux cent six mille cinq cent deux (1.206.502) actions en circulation, un million cent quatre mille deux cent cinquante-six (1.104.256) actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Seule et unique résolution*

L'assemblée générale décide, avec effet au 13 février 2004, d'adapter les statuts de la société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, et en conséquence décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **Section 1. Dénomination - Siège social - Durée - Objet de la société**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination KAUPTHING FUND (la «Société»). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et en autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

### **Section 2. Capital social - Caractéristiques des actions**

**Art. 5. Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions.** Le capital social de la Société sera à tout moment égal à l'équivalent en EUR de l'actif net de tous les compartiments réunis de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum de la Société est à tout moment égal au minimum fixé par la réglementation en vigueur, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,00).

Les actions à émettre, conformément à l'article 8 des présents statuts, peuvent relever, au choix du Conseil d'Administration, de catégories différentes correspondant à des compartiments distincts de l'actif social. Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs variées et autres avoirs dans le compartiment d'actif correspondant à cette catégorie d'actions, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Adminis-

tration pour le compartiment donné, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation et de celles adoptées par le Conseil d'Administration.

**Art. 6. Classes d'actions.** Le Conseil d'Administration peut décider, pour tout compartiment, de créer une ou plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis suivant la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné, et pour lesquels une structure spéciale de commission de vente et de remboursement, une structure spéciale de commission de conseil ou de gestion ou une politique de distribution différente sont appliquées (actions de distribution, actions de capitalisation).

Une action de distribution est une action qui confère en principe à son détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces.

Une action de capitalisation est une action qui en principe ne confère pas à son détenteur le droit de toucher un dividende.

Les actions des différentes classes confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits, notamment en ce qui concerne le droit de vote aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et sans limites, décider de créer des Compartiments et/ou Classes et/ou Sous-Classes, dont les caractéristiques seront détaillées dans le prospectus. Toute référence aux Classes signifiera également une référence aux Sous-Classes, à moins que le contexte ne l'exige pas.

**Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et entièrement libérées. Toute action, quel que soit le compartiment et la classe dont elle relève, pourra être émise.

(1) Soit sous forme nominative au nom du souscripteur, matérialisée par une inscription du souscripteur dans le registre des actionnaires, auquel cas un certificat d'inscription nominative pourra être remis à la demande expresse de l'actionnaire. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat nominatif soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à sa charge.

Le registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert, entre vifs ou à cause de mort, d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien, s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

(2) Soit sous forme d'actions au porteur. Elles sont émises sans mention de valeur nominale et entièrement libérées. Les certificats physiques représentatifs de ces actions sont disponibles dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration et renseignées dans les documents de vente de ces actions. Les frais inhérents à la livraison physique de ces actions au porteur pourront être facturés au demandeur. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, le coût d'un tel échange pourra être mis à sa charge.

Un actionnaire peut demander, et cela à n'importe quel moment, l'échange de son action au porteur en action nominative, ou vice-versa. Dans ce cas, la Société sera en droit de faire supporter à l'actionnaire les dépenses encourues.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires sous les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts.

Les actions peuvent être émises en fractions d'actions jusqu'au millième d'une action, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions. Les parts fractionnées au porteur ne peuvent pas être livrées physiquement et seront en dépôt à la Banque Dépositaire sur un compte-titre à ouvrir à cet effet.

Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou

du nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

**Art. 8. Emission des actions.** A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, quels que soient le compartiment et la classe au titre desquels cette action est émise, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire de cette action telle que cette valeur est déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts. Ce prix sera majoré de telles commissions que les documents de vente de ces actions énonceront. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera comprise dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Sous réserve de la réception de l'intégralité du prix de souscription, la livraison des titres, s'il y a lieu, interviendra normalement dans les quinze jours.

Les souscriptions peuvent également être effectuées par apport de valeurs mobilières, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration. Ces valeurs mobilières doivent satisfaire à la politique et aux restrictions d'investissement, telles que définies pour chaque compartiment. Elles sont évaluées conformément aux principes d'évaluation des valeurs mobilières prévus dans le prospectus. De plus, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ces valeurs mobilières feront l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises de la Société. Ce rapport sera ensuite déposé au Greffe du Tribunal de Luxembourg. Les frais en relation avec une souscription par apport en nature sont supportés par le souscripteur.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout directeur ou autre fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, remboursements ou conversions et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

**Art. 9. Remboursement des actions.** Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

Le prix de remboursement d'une action, suivant le compartiment dont elle relève, sera égal à sa Valeur Nette d'Inventaire, telle que cette valeur est déterminée pour chaque classe d'actions, conformément à l'article 12 des présents statuts. Le prix de remboursement pourra être réduit de telles commissions de rachat que les documents de vente des actions énonceront.

En cas de demandes importantes de remboursement et/ou conversion au titre d'un compartiment, la Société se réserve le droit de traiter ces remboursements au prix de remboursement tel qu'il aura été déterminé après qu'elle aura pu vendre les valeurs nécessaires dans les plus brefs délais et qu'elle aura pu disposer des produits de ces ventes. Une seule Valeur Nette d'Inventaire sera calculée pour toutes les demandes de remboursement ou conversion présentées au même moment. Ces demandes seront traitées prioritairement à toute autre demande.

Toute demande de remboursement doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour le remboursement des actions. Elle doit préciser le nom de l'investisseur, le compartiment, la classe, le nombre de titres ou le montant à rembourser, ainsi que les instructions de paiement du prix de remboursement.

Le prix de remboursement sera payé au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de remboursement est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

La demande de remboursement doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le prix de remboursement ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

**Art. 10. Conversion des actions.** Chaque actionnaire a le droit, sous réserve des restrictions éventuelles du Conseil d'Administration, de passer d'un compartiment ou d'une classe d'actions à un autre compartiment ou à une autre classe d'actions et de demander la conversion des actions qu'il détient au titre d'un compartiment ou d'une classe d'actions donné en actions relevant d'un autre compartiment ou d'une classe d'actions.

La conversion est basée sur les valeurs nettes d'inventaire, telles que ces valeurs sont déterminées conformément à l'article 12 des présents statuts, de la ou des classes d'actions des compartiments concernés au premier Jour d'Evaluation en commun qui suit le jour de réception des demandes de conversion et en tenant compte, le cas échéant, du taux de change en vigueur entre les devises des deux compartiments au Jour d'Evaluation. Le Conseil d'Administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour la conversion des actions. Elle doit préciser le nom de

l'investisseur, le compartiment et la classe des actions détenues, le nombre d'actions ou le montant à convertir, ainsi que le compartiment et la classe des actions à obtenir en échange. Elle doit être accompagnée des certificats d'actions éventuellement émis. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis pour les actions de la classe d'origine, les nouveaux certificats ne seront établis aussi longtemps que les anciens certificats ne seront pas parvenus à la Société.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer des fractions d'actions produites par le passage ou de payer les liquidités correspondantes à ces fractions aux actionnaires ayant demandé la conversion.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

**Art. 11. Restrictions à la propriété des actions.** La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale et elle pourra notamment interdire la propriété d'actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra en outre édicter les restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

A cet effet:

(1) La Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

(2) La Société pourra demander à toute personne figurant au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'actions de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

(3) La Société pourra procéder au remboursement forcé s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) La Société enverra un préavis (appelé ci-après «l'avis de remboursement») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de remboursement spécifiera les titres à racheter, le prix de remboursement à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de remboursement peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de remboursement.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de remboursement, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de remboursement; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de remboursement seront rachetées (le «prix de remboursement») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société précédant immédiatement l'avis de remboursement. A partir de la date de l'avis de remboursement, l'actionnaire concerné perdra tous les droits d'actionnaire.

Le paiement sera effectué en la devise que déterminera le Conseil d'Administration. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de remboursement, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de remboursement. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de remboursement ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

c) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de remboursement, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

La Société pourra refuser, lors de toute Assemblée Générale d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et à tout actionnaire ayant fait l'objet d'un avis de remboursement de ses actions.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifie tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un des territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes ou sociétés ou associations y établies ou organisées).

**Art 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.** La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, quels que soient le compartiment et la classe au titre desquels elle est émise, sera déterminée dans la devise choisie par le Conseil d'Administration par un chiffre obtenu en divisant, au Jour d'Evaluation défini à l'article 13 des présents statuts, les avoirs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment et de cette classe.

L'évaluation des avoirs nets des différents compartiments se fera de la manière suivante:

Les actifs nets de la Société seront constitués par les avoirs de la Société tels que définis ci-après, moins les engagements de la Société tels que définis ci-après au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

(1) Les avoirs de la Société comprennent:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus et non échus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé;

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);

e) tous les intérêts courus et non échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont cotées ou négociées à une bourse est déterminée suivant leur dernier cours disponible.

c) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée suivant le dernier cours disponible.

d) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre.

e) La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif sera déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle par part ou suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la Valeur Nette d'Inventaire officielle, à condition que la Sicav ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire officielle.

f) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Évaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.

g) Les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments respectifs sont converties au dernier cours moyen connu.

(2) Les engagements de la Société comprennent:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou dus, y compris la rémunération des Conseillers en Investissements, des Gestionnaires, du dépositaire, des mandataires et agents de la Société,

c) toutes les obligations connues et échues ou non échues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit,

d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Évaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,

e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

(3) Les actifs nets attribuables à l'ensemble des actions d'un compartiment seront constitués par les actifs du compartiment moins les engagements du compartiment à la clôture du Jour d'Évaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions ont lieu par rapport à des actions d'une classe spécifique, les actifs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions.

(4) Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs qui sera attribuée, de la manière qu'il est stipulé ci-après, aux actions émises au titre du compartiment et de la classe concernés conformément aux dispositions du présent article. A cet effet:

a) Les produits résultant de l'émission des actions relevant d'un compartiment donné seront attribués dans les livres de la Société à ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce compartiment, seront attribués à ce compartiment.



b) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment auquel cet avoir appartient.

c) Lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment déterminé ou avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment.

d) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou cet engagement sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes des actions émises au titre des différents compartiments. La Société constitue une seule et même entité juridique.

e) A la suite du paiement de dividendes à des actions de distribution relevant d'un compartiment donné, la valeur d'actif net de ce compartiment attribuable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes, conformément aux dispositions sub VI du présent article.

(5) Pour les besoins de cet article:

a) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 9 des présents statuts sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Evaluation s'appliquant au remboursement de cette action et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;

b) chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'Evaluation lors duquel son prix d'émission a été déterminé, et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise respective de chaque compartiment seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

d) il sera donné effet, au Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société, dans la mesure du possible.

(6) Dans la mesure et pendant le temps où, parmi les actions correspondant à un compartiment déterminé, des actions de différentes classes auront été émises et seront en circulation, la valeur de l'actif net de ce compartiment, établie conformément aux dispositions sub (1) à (5) du présent article, sera ventilée entre l'ensemble des actions de chaque classe.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions auront lieu par rapport à une classe d'actions, les avoirs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions. A tout moment donné, la Valeur Nette d'Inventaire d'une action relevant d'un compartiment et d'une classe déterminés sera égale au montant obtenu en divisant les avoirs nets de ce compartiment alors attribuables à l'ensemble des actions de cette classe, par le nombre total des actions de cette classe alors émises et en circulation.

### **Art. 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, des émissions, remboursements et conversions d'actions**

(1) Fréquence du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Dans chaque compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions, y compris le prix d'émission et le prix de remboursement qui en relèvent seront déterminés périodiquement par la Société ou par un tiers désigné par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera (chaque tel jour au moment du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des avoirs étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»).

Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée au Jour tel que précisé dans les documents de vente.

(2) Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Sans préjudice des causes légales, la Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et l'émission, le remboursement et la conversion de ses actions, d'une manière générale, ou en rapport avec un ou plusieurs compartiments seulement, lors de la survenance des circonstances suivantes:

- pendant toute ou partie d'une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues,

- lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs d'un ou de plusieurs compartiments ou les évaluer,

- lorsque les moyens de communication nécessaires à la détermination du prix, de la valeur des avoirs ou des cours de bourse pour un ou plusieurs compartiments, dans les conditions définies ci-avant au premier tiret, sont hors de service,

- lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le remboursement d'actions d'un ou de plusieurs compartiments ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le remboursement d'actions ne peuvent, dans l'opinion du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux,

- en cas de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera portée pour les compartiments concernés par la Société à la connaissance des actionnaires désirant la souscription, le remboursement ou la conversion d'actions, lesquels pourront annuler leur ordre. Les autres actionnaires seront informés par un avis de presse. Pareille suspension

n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le remboursement ou la conversion des actions des compartiments non visés.

### Section 3. Administration et surveillance de la société

**Art. 14. Administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période d'un an renouvelable et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant à ce sujet les formalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'Assemblée Générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président, qui doit obligatoirement être une personne physique. Il peut également désigner un vice-président et choisir un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie du conseil. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, à l'endroit désigné dans les avis de convocation. Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner par écrit, par télégramme, par e-mail ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration mandat à un de ses collègues pour le représenter à une réunion du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place sur les points prévus à l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou e-mail ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Une résolution signée par tous les membres du Conseil d'Administration a la même valeur qu'une décision prise en Conseil d'Administration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou, à son défaut, par celui ayant présidé la réunion. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement conformément à l'article 4 des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de la Société. La Société pourra, pour chaque compartiment et dans le cadre des restrictions précitées, investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire établi dans un des pays de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du continent américain et de l'Océanie.

La Société pourra en outre, et selon le principe de la répartition des risques, placer jusqu'à 100% des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat de l'OECD ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne à condition que ce ou ces compartiments détiennent des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % du montant total.

**Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 19. Banque Dépositaire.** La Société conclura une convention avec une banque luxembourgeoise, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société, conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 20. Intérêt personnel des administrateurs.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la

Société y seront intéressés, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil d'Administration et mention de cette déclaration sera faite au procès-verbal de la séance. Il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération. Cette opération et l'intérêt personnel lié à celle-ci seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'énoncé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations, ni aux intérêts qui pourraient exister, de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

**Art. 21. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie prenante ou dans lesquels ils auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation prédécrit n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

**Art. 22. Surveillance de la Société.** Conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises. Celui-ci sera nommé par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### Section 4. Assemblée générale

**Art. 23. Représentation.** L'Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 24. Assemblée Générale annuelle.** L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être sur demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'Assemblée Générale est convoquée dans les délais prévus par la loi, par lettre adressée à chacun des actionnaires en nom. Si des actions au porteur sont en circulation, la convocation fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment peuvent être constitués en Assemblée Générale séparée, délibérant et décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur pour les points suivants:

- l'affectation du solde bénéficiaire annuel de leur compartiment;
- dans les cas prévus par l'article 33 des statuts.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée Générale des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires se rapportant à ces points.

**Art. 25. Réunions sans convocation préalable.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

**Art. 26. Votes.** Chaque action, quel que soit le compartiment dont elle relève et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans le compartiment au titre duquel elle est émise, donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales par des mandataires, même non-actionnaires, en leur conférant un pouvoir écrit.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

**Art. 27. Quorum et conditions de majorité.** L'Assemblée Générale délibère conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

### Section 5. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 28. Année sociale et monnaie de compte.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. La monnaie de compte est l'euro.

**Art. 29. Répartition des bénéfices annuels.** Dans tout compartiment de l'actif social, l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminera le montant des dividendes à distribuer aux actions de distribution, dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. S'il est toutefois dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne se fera.

La quote-part des revenus et gains en capital attribuable aux actions de capitalisation sera capitalisée.

Dans tous les compartiments, des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le Conseil d'Administration par rapport aux actions de distribution, sous l'observation des conditions légales alors en application.

Les dividendes pourront être payés dans la devise choisie par le Conseil d'Administration, en temps et lieu qu'il appréciera et au taux de change en vigueur à la date de mise en paiement. Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

**Art. 30. Frais à charge de la Société.** La Société supportera l'intégralité de ses frais d'exploitation, notamment:

- les honoraires et remboursements de frais du Conseil d'Administration;
- la rémunération de la Société de Gestion, des Gestionnaires, des Conseillers en Investissements, de la Banque Dépositaire, de l'Administration Centrale, des Agents chargés du Service Financier, des Agents Payeurs, du Réviseur d'Entreprises, des conseillers juridiques de la Société ainsi que d'autres conseillers ou agents auxquels la Société pourra être amenée à faire appel;
- les frais de courtage;
- les frais de confection, d'impression et de diffusion du prospectus, du prospectus abrégé, des rapports annuels et semestriels;
- l'impression des certificats d'actions;
- les frais et dépenses engagés pour la formation de la Société;
- les impôts, taxes et droits gouvernementaux en relation avec son activité;
- les honoraires et frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription de la Société auprès des organismes gouvernementaux et des bourses de valeurs luxembourgeoises et étrangères,
- les frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et du prix de souscription et de remboursement,
- les frais en relation avec la commercialisation des actions de la Société

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les frais qui ne sont pas directement imputables à un compartiment sont répartis sur tous les compartiments au prorata des avoirs nets de chaque compartiment et sont imputés sur les revenus des compartiments en premier lieu.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la Société, les frais de constitution en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

### Section 6. Liquidation de la société

**Art. 31. Dissolution - Liquidation.** La Société pourra être dissoute, par décision d'une Assemblée Générale statuant suivant les dispositions de l'article 27 des statuts.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

La convocation doit se faire de façon que l'Assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Les décisions de l'Assemblée Générale ou du tribunal prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées au Mémorial et dans trois journaux à diffusion adéquate dont au moins deux journaux luxembourgeois. Ces publications sont faites à la diligence du ou des liquidateurs.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs nommé conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et aux statuts de la Société. Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la classe concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation endéans la période de prescription légale, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

La souscription, le rachat et la conversion d'actions est arrêtée à la date de publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale décidant la dissolution de la Société.

### Art. 32. Liquidation et fusion des compartiments

(1) Liquidation d'un compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si des changements importants dans la situation politique ou économique rendent, dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la Société pourra, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Pour ces remboursements, la Société se basera sur la Valeur Nette d'Inventaire, qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de remboursement ou d'une quelconque autre retenue.

Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la Banque Dépositaire durant une période n'excédant pas neuf mois à compter de la date de la mise en liquidation.

Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations à Luxembourg.

(2) Liquidation par apport à un autre compartiment de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois.

Si des changements importants dans la situation politique ou économique rendent dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire, le Conseil d'Administration pourra également décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments par apport à un ou plusieurs autres compartiments de la Société ou à un ou plusieurs autres compartiments d'un autre OPC de droit luxembourgeois.

Pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision d'apport, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le remboursement sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'OPC qui doit recevoir l'apport revêt la forme du Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.

Les décisions du Conseil d'Administration relatives à une liquidation pure et simple ou à une liquidation par apport feront l'objet d'une publication dans le Mémorial, dans un journal de Luxembourg, et dans un ou plusieurs journaux distribués dans les pays où les actions de la Société sont offertes à la souscription.

### Section 7. Modification des statuts - Loi applicable

**Art. 33. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions d'une classe d'actions par rapport aux droits des actions d'une autre classe d'actions, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par l'article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 34. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vu de signer.

Signé: M.C. Mahy, L. Moulard, V. Schmitz-Deny, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152 S, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

J.-P. Hencks.

(022896/216/1268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

### EXTRA SOLIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.816.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(108528.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

27718

**ARMINA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 114.642.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth of March.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company BRASTEMP INVESTMENTS S.A., having its registered office at Road Town, Tortola (British Virgin Islands), PO BOX 3161,

validly represented by its director: the company International ENTERPRISES MANAGEMENT Ltd, having its registered office at Tortola (British Virgin Islands),

represented by the sole signature of Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a société anonyme (public limited liability company) under the name of ARMINA S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their

efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

**Art. 5. Segregation of assets.** All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

**Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31.000,- EUR) consisting of sixty-two (62) shares in registered form with a par value of five hundred Euro (500,- EUR) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

**Art. 7. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 8. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 9. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first business day of May of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 11. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the

term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.



**Art. 19. External Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their remuneration and the term of their office.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 21. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 23. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2006.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2007.

#### *Subscription and liberation*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to sixty-two (62) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments
1. BRAMSTEMP INVESTMENTS S.A., prenamed: .....	61 shares	30,500.- EUR
2. Mr Romain Thillens, prenamed: .....	1 share	500.- EUR
Total: .....	62 shares	31,000.- EUR

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at four thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. that the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
  - 1.- Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on February 28, 1954, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
  - 2.- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on October 30, 1952, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
  - 3.- Mr Julien Didierjean, réviseur d'entreprises, born in Strasbourg, on December 29, 1970, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
3. that the terms of office of the members of the board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société BRASTEMP INVESTMENTS S.A., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161, valablement représentée par son directeur; à savoir la société INTERNATIONAL ENTERPRISES MANAGEMENT Ltd, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), elle-même valablement représentée par la signature individuelle de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

**Art. 1. Forme - Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de ARMINA S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle peut aussi procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité

participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

**Art. 5. Ségrégation d'actifs.** Tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment. Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec le compartiment déterminé et la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des autres créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts, ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, s'il subsiste des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Conseil d'Administration pourra utiliser ces fonds excédentaires pour rembourser les créanciers dont les créances ne sont pas attribuables à un compartiment en particulier.

**Art. 6. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

**Art. 7. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 8. Transfert des Actions.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier jour ouvrable du mois de mai, chaque année à dix heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 12. Administration de la Société.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

**Art. 19. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 22. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 23. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les soixante-deux (62) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements
1. BRAMSTEMP INVESTMENTS S.A., prénommée: .....	61 actions	30.500,- EUR
2. Mr Romain Thillens, prénommé: .....	1 action	500,- EUR
Total: .....	62 actions	31.000,- EUR

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

27726

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de quatre mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);

2. Sont nommés administrateurs de la Société:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Julien Didierjean, réviseur d'entreprises, né à Strasbourg, le 29 décembre 1970, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

4. Le siège social de la société est fixé au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, au siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2006, vol. 901, fol. 75, case 6. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(022847/239/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**BEBEBULLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 15.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(108529.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**SIMACS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 86.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(108535.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

27727

**LA QUILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(108564.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**STARGATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 77.017.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108601.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**LIUSOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.683.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(108647.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**CARMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.393.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMEL HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(108650.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.499.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES S.A.

A. Audergon / L. Bernasconi

*Administrateur / Administrateur*

(108643.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

27728

**SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTAMARIA S.A.  
LOUV, S.à r.l. / J.-R. Bartolini  
Administrateur / Administrateur  
Signatures / -

(108654.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**PERCIVAL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour la société  
A. Gafari  
Le Liquidateur

(108674.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 44.367.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2005*

- Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs et Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- La société TRIPLE A CONSULTING, dont le siège social se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme  
Pour TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108963.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 44.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

(108959.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---



**GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(108958.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ANGELO COSTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 94.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANGELO COSTA HOLDING S.A.

M. Bogers

Administrateur A

(108989.3/1084/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**MILLENIUM DIAMOND HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 66.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(108991.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 66.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(108993.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.099.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109421.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**LOSTRES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

*Pour LOSTRES HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(109007.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 81.755.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(109009.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.939.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

*Pour MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

(109041.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**RETRIMMO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 41.857.

Suite à la fin des mandats des administrateurs Réjane Jolival et Sabine Kirsch, ces dernières ont été remplacées à l'occasion de l'assemblée générale tenue le 13 décembre 2005 par:

1. Monsieur Wilhelmus Hagen, demeurant à B-2360 Oud-Tornhout, 69, Staatsbaan;
2. La société GEEVESTON VENTURES CORP., une société de droits du Belize avec siège à Belize-City, 35A, Regent Street.

Le mandat de Maître Romain Lutgen avec à Luxembourg, 2A, place de Paris, en tant qu'administrateur a été confirmé.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Par décision du conseil d'administration en date du 14 décembre 2005, Monsieur Wilhelmus Hagen, préqualifié, a été nommé administrateur-délégué. En cette fonction, il pourra engager la société avec sa signature unique. Le mandat d'administrateur-délégué se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109074.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE, Fondation sans but lucratif.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg G 40.

Monsieur Ricardo Portabella Peralta, Fondateur, membre et Président du conseil d'administration porte à la connaissance des tiers le décès survenu le 25 novembre 2005 de Monsieur Jean-Pierre de Cuyper, Administrateur et Secrétaire de la FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE.

Conformément à l'article 5 des statuts, Monsieur Le Fondateur, appelle Mme Sandra Pasti aux fonctions de Secrétaire à partir du 25 novembre 2005 et décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jean-Pierre de Cuyper en tant qu'Administrateur.

Le conseil d'administration se compose désormais de cinq membres:

M. Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Cologny (Suisse), Fondateur et Président,

M. Pere Portabella Rafols, Industriel, Barcelone (Espagne), Vice-président,

M. Antonio Portabella Rafols, Industriel, Barcelone (Espagne), Administrateur,

M. Pedro Clarós Blanch, Docteur en médecine, Barcelone (Espagne), Administrateur,

Mme Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg, Administrateur et Secrétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE

R. Portabella

Fondateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109067.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ProLogis UK XXXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.061.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(109075.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(109006.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(109004.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(108997.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(108996.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(108994.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**FIDASTUR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 83.579.

*Réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2005*

Messieurs Matteo Talleri et Giorgio Alfieri, économistes, Lugano (CH), démissionnent de leur fonction d'administrateur-délégué de la société. En leur qualité d'administrateur, ils restent habilités à engager la société par leur signature conjointe à deux.

M. Talleri / G. Alfieri / Th. Schmit

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02528. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109058.3/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**MAKODI, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.944.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 23 février 2006, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VIème chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme MAKODI, dont le siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, fut dénoncé le 3 décembre 1996,

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> A. Sekroun

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03588. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025287//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

---

**SGI SACO, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.343.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 23 février 2006, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VIème chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SGI SACO, ayant eu son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> A. Sekroun

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03591. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025288//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

---

**KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

H. R. Luxemburg B 72.974.

*Bekanntmachung*

Gemäß Beschluß der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN INVEST, S.à r.l. vom 9. November 2005 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu / T. Yilmaz

*Direktor / Direktor*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04192. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109144.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 72.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL04203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Eroglu / T. Yilmaz.

(109152.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**VALDEVEZ, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.349.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 23 février 2006, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VIème chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme VALDEVEZ, ayant eu son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,  
Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> A. Sekroun*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03590. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025290//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**DISKUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

## DISSOLUTION

*Extrait du rapport du 15 mars 2005 de l'assemblée générale sur l'année 2004*

Dissolution de DISKUS, A.s.b.l.

Les membres présents décident unanimement la dissolution de DISKUS, A.s.b.l. avec effet immédiat. La balance entre l'actif et le passif a été réglée.

Dudelange, le 15 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03407. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109059.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 108.564.

*Réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2005*

Messieurs Giorgio Alfieri et Matteo Talleri, économistes, Lugano (CH), démissionnent de leur fonction d'administrateur-délégué de la société. En leur qualité d'administrateur, ils restent habilités à engager la société par leur signature conjointe à deux.

G. Alfieri / M. Talleri / Th. Schmit

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109061.3/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**EDILRED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 103.512.

*Réunion du conseil d'administration du 23 novembre 2005*

Messieurs Giancarlo Codoni et Matteo Talleri, économistes, Lugano (CH), démissionnent de leur fonction d'administrateur-délégué de la société. En leur qualité d'administrateur, ils restent habilités à engager la société par leur signature conjointe à deux.

M. Talleri / G. Codoni / Th. Schmit

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109068.3/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**LUX PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, ZI Letzebuerger Heck.  
R. C. Luxembourg B 67.498.

*Cessions parts sociales des 12 et 13 octobre 2005*

Monsieur Christian Thomas a cédé 51 parts sociales à Monsieur Laurent Boileau, en date du 12 octobre 2005.

Monsieur Laurent Boileau a cédé 5 parts sociales à Madame Barbera Boileau, en date du 13 octobre 2005.

Les 100 parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Laurent Boileau . . . . . 95 parts sociales
- Madame Barbara Boileau . . . . . 5 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX PUBLICITE, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03062. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109087.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 71.726.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(109011.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 71.726.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(109012.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 71.726.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(109013.3/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis UK LXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.309.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(109072.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis UK LXXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.581.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(109073.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**HHH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.250.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04420, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Signature.

(109157.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**HHH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.250.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04423, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Signature.

(109160.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**HHH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.250.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Signature.

(109161.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---



**SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT FONCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 91.742.

Réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2005

Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, Lugano (CH), démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

B. Donati / G. Codoni / Th. Schmit  
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109109.3/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ProLogis ITALY XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.536.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(109112.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ProLogis NETHERLANDS XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.315.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(109116.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CIPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 58.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et a nommé en remplacement BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour un mandat se terminant lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109156.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ProLogis MOSCOW II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 96.831.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109118.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.975.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109120.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.974.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109124.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 76.845.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

*Pour UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03640. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109244.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

27739

**KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
H. R. Luxembourg B 70.610.

*Bekanntmachung*

Gemäß Beschluß der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN HOLDINGS S.A. vom 7. Dezember 2005 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu / T. Yilmaz  
*Direktor / Direktor*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04200. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109147.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 70.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL04205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Eroglu / T. Yilmaz.

(109153.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.955.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109126.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ERSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.889.

*Extrait de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 11 août 2005*

L'assemblée décide de révoquer le Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, à savoir la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 et les exercices successifs, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 23, rue Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02608. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109243.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.973.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109127.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.953.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109130.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.261.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109132.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SCREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.894.

Changement suivant le contrat de cession d'actions du:

- Ancien actionnaire unique: MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 5.524.

- Nouvel actionnaire unique: SHATHO BEHEER B.V., Sevilaweg 142, NL-3047 AL Rotterdam, Netherland Trade Register N° 24179776.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

*Pour SCREEN, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109232.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

27741

**FRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.077.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 novembre 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04047. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109211.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**MEASH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.085.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 novembre 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Pascal Verdin-Pol employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04051. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109218.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**PART. FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg-Merl, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 74.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature  
*Mandataire*

(109137.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

27742

**FARVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.181.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière, extraordinaire le 23 novembre 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04066. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109223.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**PODS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.089.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 novembre 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04070. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109239.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SOURCING WAY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 102.938.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature

Mandataire

(109138.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.939.

Suite aux décisions prise par l'Associé Unique en date du 8 décembre 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

*Pour MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03624. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109247.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CAITUM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 89.223.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAITUM HOLDING S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 25 octobre 2005 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société avait cessé d'exister.
- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse de Consignation.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04277. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109252.3/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**INTEROCEAN SHIPPING AND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 62.245.

*Résolutions de l'associé unique*

En conformité avec l'article 12 des statuts de la société, l'associé unique de INTEROCEAN SHIPPING AND INVESTMENTS, S.à r.l., à savoir la société Michel Besnier de siège 405, bd Michelet à Marseille, représentée par son gérant Michel Besnier a décidé:

1° de transférer le siège social de la société du 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 31, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

2° de confirmer la société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., de siège social 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, aux fonctions de gérant de INTEROCEAN SHIPPING AND INVESTMENTS, S.à r.l. pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

*L'associé unique*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02222. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109343.3/1091/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ProLogis POLAND IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.335.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109133.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.260.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109134.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**ProLogis POLAND XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.259.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(109135.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**CHIEN BLEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 93.306.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(109249.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---